



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 15 décembre 2020

**Service Régulation des Activités et
des Emplois Maritimes**

*Unité Réglementation des Ressources
Marines*

**Participation du public aux décisions des autorités de l'État
ayant une incidence sur l'environnement**

**Motifs relatifs au projet portant modification de l'arrêté n°90/2015 modifié réglementant
l'exercice de la pêche maritime à pied de loisir sur le littoral du département de Nord**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Compte tenu des enjeux environnementaux et conformément aux articles 7 de la Charte de l'environnement et L.123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté suivant a été soumis à la consultation publique entre le 8 octobre et le 30 octobre 2020 inclus :

Arrêté n° xxx / 2020 Portant modification de l'arrêté n°90/2015 réglementant l'exercice de la pêche maritime à pied de loisir sur le littoral du département du Nord

Des difficultés de cohabitation et d'usages sur l'estran du département du Nord ont été constatées entre les pêcheurs à pied de loisir (poseurs de filets fixes principalement) et d'autres pratiquants (sport de loisirs nautiques, promeneurs, nageurs...).

Des échanges avec les parties ont permis d'aboutir à un consensus et à des propositions pragmatiques.

Ainsi, deux modifications à l'arrêté préfectoral n°90/2015 modifié du 10 juillet 2015 sont proposées à la consultation publique :

- harmonisation des dates d'interdiction des lignes de fond (article 3D) avec celles des filets fixes (article 3E) soit entre le 01 juin et le 14 septembre inclus ;

- mise en place pour le filet fixe (article 3E) d'un marquage de signalisation précis et harmonisé sur l'ensemble du département du Nord.

Ces dispositions nouvelles permettront d'améliorer la sécurité maritime et favoriseront la visibilité des engins de pêche.